



SERVICES PARTAGÉS CANADA (SPC)

Invitation à se qualifier (ISQ) pour la prestation de Services gouvernementaux de gestion de câblage (SGGC)

N° de l'invitation à se qualifier	R31606	Date	31 octobre 2019
N° de modification	002		
N° de dossier GCDocs	R31606	N° Reference du SEAOG	R31606
N° Reference du client	R31606	N° Requisition	R31606

Bureau émetteur	Services partagés Canada 180, rue Kent, 13 ^e étage Ottawa (Ontario) K1P 0B6		
Autorité contractante (L'autorité contractante est la personne-ressource pour toute question ou tout commentaire relatif au présent document.)	Nom	Dimeji Temidire	
	N° de téléphone	613-618-2048	
	Adresse de courriel	dimeji.temidire@canada.ca	
	Adresse Postale	180 Kent Street, 13 th Floor Ottawa, Ontario K1P 0B6	
Date et heure de clôture	13 décembre 2019 @ 16:00h		
Fuseau horaire	Heure normale de l'Est (HNE)		
Adresse courriel à laquelle la réponse doit être envoyée avant la date de clôture	dimeji.temidire@canada.ca		



Invitation à se qualifier modification NO. 002

La Présente modification No. 002 vise à :

- 1) Remplacer - ANNEXE C - QUESTIONNAIRE OBLIGATOIRE DE L'ISQ

**** NOTE LA NOUVELLE VERSION DE L'ANNEXE C SERA AUSSI FIXÉE À L'AFFICHAGE L'ISQ ****

1) REMPLACER - ANNEXE C - QUESTIONNAIRE OBLIGATOIRE DE L'ISQ AVEC :

ANNEXE C - QUESTIONNAIRE OBLIGATOIRE POUR L'ISQ

CRITÈRE D'EXPÉRIENCE OBLIGATOIRE 1 – SERVICES D'INSTALLATION DE CÂBLES DANS TROIS GRANDS EMBLEMMENTS

Expérience en prestation de services d'installation de câbles dans trois grands emplacements

Le répondant doit posséder une expérience en prestation de services d'installation de câbles dans de grands emplacements. Le répondant doit démontrer avoir réalisé l'aménagement ou le réaménagement de trois grands emplacements situés dans trois provinces canadiennes différentes. Les travaux doivent avoir été terminés au cours des cinq années précédant la publication de la présente ISQ.

De plus, le répondant doit prouver, pour chaque emplacement, que le fabricant a certifié l'installation en fournissant le certificat ou autre document délivré par le fabricant après l'inspection de l'installation.

Pour démontrer son expérience, le répondant doit fournir tous les renseignements obligatoires indiqués dans le tableau ci-dessous. Pour satisfaire à la présente exigence en matière d'expérience, le répondant (ou un « prédécesseur de l'entreprise », comme le prévoit l'article 4.3 de l'ISQ) doit avoir été responsable de la prestation des services d'installation de câbles dans le cadre de l'aménagement ou du réaménagement d'**au moins un des trois grands emplacements**. En ce qui concerne les autres emplacements, le répondant peut citer l'expérience de tiers auxquels il propose de recourir comme sous-traitants pour la prestation des services de câblage gérés par le gouvernement (SGGC) (conformément à l'article 4.3 de l'ISQ).

Grand emplacement n° 1

Client pour lequel les travaux ont été exécutés
(l'entité qui déclare posséder l'expérience doit avoir conclu un contrat directement avec le client)

(Remarque : Il est possible de citer le même client pour plus d'un grand emplacement relativement au présent critère d'expérience obligatoire ou à d'autres critères d'expérience obligatoires.)

Nom de l'entité chargée en vertu du contrat d'exécuter les travaux pour le client (répondant ou sous-traitant proposé)	
Adresse municipale de l'emplacement, y compris la ville et la province	
Nombre d'aires de travail à l'emplacement	
Type de projet (aménagement ou réaménagement)	
Description du projet, qui comprend généralement la description des travaux ainsi que les renseignements portant sur tous les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> • superficie approximative du grand emplacement; • installation du câblage horizontal; • installation du câblage vertical; • installation du câblage à fibre optique; • installation de câblage en cuivre; • fabricant du banc d'essai. 	
Fabricant d'origine qui a certifié l'installation en cuivre	
Fabricant d'origine qui a certifié l'installation de fibre optique	
Date d'achèvement des travaux (JJ-MM-AAAA)	
Coordonnées de la personne-ressource principale du client au grand emplacement n° 1	Nom : Titre : Adresse : Numéro de téléphone : Courriel :

Coordonnées de la personne-ressource supplémentaire du client au grand emplacement n° 1	Nom : Titre : Adresse : Numéro de téléphone : Courriel :
Renvoi à l'endroit dans la présente réponse où l'on peut trouver une copie du certificat ou autre document qui prouve la certification des services d'installation de câbles par le fabricant	
Coordonnées de la personne-ressource principale du fabricant des produits utilisés au grand emplacement n° 1	Nom : Titre : Adresse : Numéro de téléphone : Courriel :
Coordonnées de la personne-ressource supplémentaire du fabricant des produits utilisés au grand emplacement n° 1	Nom : Titre : Adresse : Numéro de téléphone : Courriel :
Grand emplacement n° 2	
Client pour lequel les travaux ont été exécutés (l'entité qui déclare posséder l'expérience doit avoir conclu un contrat directement avec le client) (Remarque : Il est possible de citer le même client pour plus d'un grand emplacement relativement au présent critère d'expérience obligatoire ou à d'autres critères d'expérience obligatoires.)	

Nom de l'entité chargée en vertu du contrat d'exécuter les travaux pour le client (répondant ou sous-traitant proposé)	
Adresse municipale de l'emplacement, y compris la ville et la province	
Nombre d'aires de travail à l'emplacement	
Type de projet (aménagement ou réaménagement)	
Description du projet, qui comprend généralement la description des travaux ainsi que les renseignements portant sur tous les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> • superficie approximative du grand emplacement; • installation du câblage horizontal; • installation du câblage vertical; • installation du câblage à fibre optique; • installation de câblage en cuivre; • fabricant du banc d'essai. 	
Fabricant d'origine qui a certifié l'installation en cuivre	
Fabricant d'origine qui a certifié l'installation de fibre optique	
Date d'achèvement des travaux (JJ-MM-AAAA)	
Coordonnées de la personne-ressource principale du client au grand emplacement n° 2	Nom : Titre : Adresse : Numéro de téléphone : Courriel :

Coordonnées de la personne-ressource supplémentaire du client au grand emplacement n° 2	Nom : Titre : Adresse : Numéro de téléphone : Courriel :
Renvoi à l'endroit dans la présente réponse où l'on peut trouver une copie du certificat ou autre document qui prouve la certification des services d'installation de câbles par le fabricant	
Coordonnées de la personne-ressource principale du fabricant des produits utilisés au grand emplacement n° 2	Nom : Titre : Adresse : Numéro de téléphone : Courriel :
Coordonnées de la personne-ressource supplémentaire du fabricant des produits utilisés au grand emplacement n° 2	Nom : Titre : Adresse : Numéro de téléphone : Courriel :
Grand emplacement n° 3	
Client pour lequel les travaux ont été exécutés (l'entité qui déclare posséder l'expérience doit avoir conclu un contrat directement avec le client) (Remarque : Il est possible de citer le même client pour plus d'un grand emplacement relativement au présent critère d'expérience obligatoire ou à d'autres critères d'expérience obligatoires.)	

Nom de l'entité chargée en vertu du contrat d'exécuter les travaux pour le client (répondant ou sous-traitant proposé)	
Adresse municipale de l'emplacement, y compris la ville et la province	
Nombre d'aires de travail à l'emplacement	
Type de projet (aménagement ou réaménagement)	
Description du projet, qui comprend généralement la description des travaux ainsi que les renseignements portant sur tous les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> • superficie approximative du grand emplacement; • installation du câblage horizontal; • installation du câblage vertical; • installation du câblage à fibre optique; • installation de câblage en cuivre; • fabricant du banc d'essai. 	
Fabricant d'origine qui a certifié l'installation en cuivre	
Fabricant d'origine qui a certifié l'installation de fibre optique	
Date d'achèvement des travaux (JJ-MM-AAAA)	
Coordonnées de la personne-ressource principale du client au grand emplacement n° 3	Nom : Titre : Adresse : Numéro de téléphone : Courriel :

<p>Coordonnées de la personne-ressource supplémentaire du client au grand emplacement n° 3</p>	<p>Nom : Titre : Adresse : Numéro de téléphone : Courriel :</p>
<p>Renvoi à l'endroit dans la présente réponse où l'on peut trouver une copie du certificat ou autre document qui prouve la certification des services d'installation de câbles par le fabricant</p>	
<p>Coordonnées de la personne-ressource principale du fabricant des produits utilisés au grand emplacement n° 3</p>	<p>Nom : Titre : Adresse : Numéro de téléphone : Courriel :</p>
<p>Coordonnées de la personne-ressource supplémentaire du fabricant des produits utilisés au grand emplacement n° 3</p>	<p>Nom : Titre : Adresse : Numéro de téléphone : Courriel :</p>

CRITÈRE D'EXPÉRIENCE OBLIGATOIRE 2 – TRAVAUX DE DÉPLACEMENT, D'AJOUT ET DE MODIFICATION VISANT LE CÂBLAGE DE CUIVRE

Expérience en réalisation de travaux de déplacement, d'ajout et de modification visant le câblage de cuivre								
<p>Le répondant doit avoir fourni des services d'installation de câbles, dans le cadre de travaux de déplacement, d'ajout et de modification visant le câblage de cuivre, à un ou plusieurs clients pendant une période ininterrompue d'au moins 24 mois au cours des cinq années précédant la publication de la présente ISQ. Ces services d'installation de câbles doivent satisfaire à toutes les exigences suivantes ou les dépasser :</p> <ul style="list-style-type: none"> un minimum de 25 emplacements de client situés dans au moins trois provinces canadiennes différentes; un minimum de cinq sites avec un minimum de 50 zones de travail par site. <p>Pour démontrer son expérience, le répondant doit fournir tous les renseignements obligatoires indiqués dans le tableau ci-dessous. Pour satisfaire à la présente exigence en matière d'expérience, le répondant (ou un « prédécesseur de l'entreprise », comme le prévoit l'article 4.3 de l'ISQ) doit avoir été responsable de la prestation des services d'installation de câbles dans le cadre des travaux de déplacement, d'ajout et de modification visant le câblage de cuivre d'au moins cinq des 25 emplacements de client. En ce qui concerne les autres emplacements, le répondant peut citer l'expérience de tiers auxquels il propose de recourir comme sous-traitants pour les SGGC (conformément à l'article 4.3 de l'ISQ).</p> <p>Durant la période d'évaluation, le Canada peut demander les coordonnées de n'importe quel client désigné ci-dessous (que ce soit le client du répondant ou de l'un de ses sous-traitants proposés) afin de vérifier l'information fournie par le répondant.</p>								
N°	Adresse municipale	Ville	Province	Nom de l'organisation cliente	Nom de l'entité chargée en vertu du contrat d'exécuter les travaux pour le client (répondant ou sous-traitant)	Date de début (AAAA-MM-JJ)	Date de fin (AAAA-MM-JJ)	Nombre d'aires de travail par emplacement
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								

16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								
24								
25								

CRITÈRE D'EXPÉRIENCE OBLIGATOIRE 3 – SERVICES DE CONCEPTION D'UN RÉSEAU DE CÂBLES POUR TROIS GRANDS EMPLACEMENTS

Expérience en prestation de services de conception d'un réseau de câbles pour trois grands emplacements	
<p>Le répondant doit posséder une expérience en prestation de services de conception de réseaux de câblage à l'aide d'un Registered Communications Distribution Designer™ (RCDD) pour trois grands emplacements. Le répondant doit démontrer (en fournissant tous les renseignements exigés dans le tableau ci-dessous) avoir réalisé les travaux de conception pour trois grands emplacements situés dans trois provinces canadiennes différentes. Les travaux doivent avoir été terminés au cours des cinq années précédant la publication de la présente ISQ.</p> <p>Pour démontrer son expérience, le répondant doit fournir tous les renseignements obligatoires indiqués dans le tableau ci-dessous. Pour satisfaire à la présente exigence en matière d'expérience, le répondant (ou un « prédécesseur de l'entreprise », comme le prévoit l'article 4.3 de l'ISQ) doit avoir été responsable de la prestation de services de conception de réseaux de câblage d'au moins un des trois grands emplacements. En ce qui concerne les autres emplacements, le répondant peut citer l'expérience de tiers auxquels il propose de recourir comme sous-traitants pour les SGGC (conformément à l'article 4.3 de l'ISQ).</p>	
Grand emplacement n° 1	
<p>Client pour lequel les travaux ont été exécutés (l'entité qui déclare posséder l'expérience doit avoir conclu un contrat directement avec le client)</p> <p>(Remarque : Il est possible de citer le même client pour plus d'un grand emplacement relativement au présent critère d'expérience obligatoire ou à d'autres critères d'expérience obligatoires.)</p>	
Nom de l'entité chargée en vertu du contrat d'exécuter les travaux pour le client (répondant ou sous-traitant proposé)	
Nom et numéro d'accréditation du RCDD	
Adresse municipale, y compris la ville et la province	
Nombre d'aires de travail à l'emplacement	

<p>Résumé des spécifications relatives à la conception et des travaux de conception réalisés pour le grand emplacement, ce qui comprend les renseignements portant sur tous les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • superficie approximative du grand emplacement; • conformité aux normes ANSI/TIA; • distribution du câblage horizontal; • distribution du câblage vertical; • distribution du câblage à fibres optiques; • distribution du câblage de cuivre. 	
<p>Date d'achèvement des travaux (JJ-MM-AAAA)</p>	
<p>Coordonnées de la personne-ressource principale du client au grand emplacement n° 1</p>	<p>Nom : Titre : Adresse : Numéro de téléphone : Courriel :</p>
<p>Coordonnées de la personne-ressource supplémentaire du client au grand emplacement n° 1</p>	<p>Nom : Titre : Adresse : Numéro de téléphone : Courriel :</p>
Grand emplacement n° 2	
<p>Client pour lequel les travaux ont été exécutés (l'entité qui déclare posséder l'expérience doit avoir conclu un contrat directement avec le client)</p> <p>(Remarque : Il est possible de citer le même client pour plus d'un grand emplacement relativement au</p>	

présent critère d'expérience obligatoire ou à d'autres critères d'expérience obligatoires.)	
Nom de l'entité chargée en vertu du contrat d'exécuter les travaux pour le client (répondant ou sous-traitant proposé)	
Nom et numéro d'accréditation du RCDD	
Adresse municipale, y compris la ville et la province	
Nombre d'aires de travail à l'emplacement	
<p>Résumé des spécifications relatives à la conception et des travaux de conception réalisés pour le grand emplacement, ce qui comprend les renseignements portant sur tous les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • superficie approximative du grand emplacement; • conformité aux normes ANSI/TIA; • distribution du câblage horizontal; • distribution du câblage vertical; • distribution du câblage à fibres optiques; • distribution du câblage de cuivre. 	
Date d'achèvement des travaux (JJ-MM-AAAA)	
Coordonnées de la personne-ressource principale du client au grand emplacement n° 2	<p>Nom :</p> <p>Titre :</p> <p>Adresse :</p> <p>Numéro de téléphone :</p> <p>Courriel :</p>
Coordonnées de la personne-ressource supplémentaire du client au grand emplacement n° 2	<p>Nom :</p> <p>Titre :</p> <p>Adresse :</p>

	Numéro de téléphone : Courriel :
Grand emplacement n° 3	
Client pour lequel les travaux ont été exécutés (l'entité qui déclare posséder l'expérience doit avoir conclu un contrat directement avec le client) (Remarque : Il est possible de citer le même client pour plus d'un grand emplacement relativement au présent critère d'expérience obligatoire ou à d'autres critères d'expérience obligatoires.)	
Nom de l'entité chargée en vertu du contrat d'exécuter les travaux pour le client (répondant ou sous-traitant proposé)	
Nom et numéro d'accréditation du RCDD	
Adresse municipale, y compris la ville et la province	
Nombre d'aires de travail à l'emplacement	
Résumé des spécifications relatives à la conception et des travaux de conception réalisés pour le grand emplacement, ce qui comprend les renseignements portant sur tous les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> • superficie approximative du grand emplacement; • conformité aux normes ANSI/TIA; • distribution du câblage horizontal; • distribution du câblage vertical; • distribution du câblage à fibres optiques; • distribution du câblage de cuivre. 	

Date d'achèvement des travaux (JJ-MM-AAAA)	
Coordonnées de la personne-ressource principale du client au grand emplacement n° 3	Nom : Titre : Adresse : Numéro de téléphone : Courriel :
Coordonnées de la personne-ressource supplémentaire du client au grand emplacement n° 3	Nom : Titre : Adresse : Numéro de téléphone : Courriel :

CRITÈRE D'EXPÉRIENCE OBLIGATOIRE 4 – GESTIONNAIRE DE SERVICES

Expérience consistant à fournir un gestionnaire de services	
<p>Le répondant doit avoir fourni à un client, pendant une période d'au moins trois années consécutives au cours des cinq années précédant la publication de la présente ISQ, les services d'un gestionnaire de services agissant à titre de point de contact principal du client pour toutes les questions concernant les services, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la facturation; • les commandes; • la prestation des services et le respect des modalités du contrat; • la gestion des incidents; • le fonctionnement du câblage installé; • le respect des niveaux de service. <p>Pour démontrer son expérience, le répondant doit fournir tous les renseignements obligatoires indiqués dans le tableau ci-dessous. Il doit s'agir de l'expérience du répondant (ou celle d'un « prédécesseur de l'entreprise », comme l'indique l'ISQ), ce qui exclut l'expérience d'un sous-traitant proposé.</p> <p>Durant la période d'évaluation, le Canada peut communiquer avec les personnes-ressources désignées ci-dessous afin de vérifier l'information fournie par le répondant.</p>	
<p>Organisme client qui a reçu les services du gestionnaire de services</p> <p>(Remarque : Il est possible de citer le même client pour d'autres critères d'expérience obligatoires.)</p>	
<p>Nom de la ou des personnes qui ont offert les services d'un gestionnaire de services durant la période d'au moins trois ans (c'est-à-dire que, pour satisfaire à l'exigence de trois ans, le répondant peut avoir fourni les services de plusieurs gestionnaires de services se succédant).</p>	
<p>Pour démontrer son expérience, le répondant doit fournir tous les renseignements obligatoires.</p> <p>(Remarque à l'intention des répondants : si vous avez besoin de plus d'espace pour fournir une réponse</p>	<ul style="list-style-type: none"> • la facturation;
	<ul style="list-style-type: none"> • les commandes;
	<ul style="list-style-type: none"> • la prestation des services et le respect des modalités du contrat;

complète, veuillez ajouter des pages ou des pièces jointes supplémentaires et les soumettre avec votre réponse.)	<ul style="list-style-type: none"> • la gestion des incidents;
	<ul style="list-style-type: none"> • le fonctionnement du câblage installé;
	<ul style="list-style-type: none"> • le respect des niveaux de service.
Date de début et de fin (du JJ-MM-AAAA au JJ-MM-AAAA)	
Coordonnées de la personne-ressource principale du client	Nom : Titre : Adresse : Numéro de téléphone : Courriel :
Coordonnées de la personne-ressource supplémentaire du client	Nom : Titre : Adresse : Numéro de téléphone : Courriel :

CRITÈRE D'EXPÉRIENCE OBLIGATOIRE 5 – FONCTION DE SERVICE À LA CLIENTÈLE

Expérience consistant à fournir une fonction de service à la clientèle	
<p>Le répondant doit avoir fourni une fonction de service à la clientèle, par exemple un bureau de service (aussi appelé centre d'assistance), à un client pendant une période ininterrompue d'au moins 24 mois en continu au cours des cinq années précédant la publication de la présente ISQ. Cette fonction de service à la clientèle doit répondre à tous les critères indiqués dans le tableau ci-dessous ou les dépasser.</p> <p>Pour démontrer son expérience, le répondant doit fournir tous les renseignements obligatoires indiqués dans le tableau ci-dessous. Il doit s'agir de l'expérience du répondant (ou celle d'un « prédécesseur de l'entreprise », comme l'indique l'ISQ), ce qui exclut l'expérience d'un sous-traitant proposé.</p> <p>Durant la période d'évaluation, le Canada peut communiquer avec les personnes-ressources désignées ci-dessous afin de vérifier l'information fournie par le répondant.</p>	
<p>Organisme client auquel la fonction de service à la clientèle a été fournie</p> <p>(Remarque : Il est possible de citer le même client pour d'autres critères d'expérience obligatoires.)</p>	
<p>Description de la fonction de service à la clientèle, ce qui comprend les renseignements portant sur tous les points obligatoires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des services de réception des appels et de réponse accessibles en tout temps; • un seul numéro de téléphone permettant au client de recourir à la fonction de service à la clientèle; • un soutien téléphonique bilingue (en anglais et en français, au choix du client) compris dans son service à la clientèle. 	
<p>Date de début et de fin (du JJ-MM-AAAA au JJ-MM-AAAA)</p>	
<p>Coordonnées de la personne-ressource principale du client</p>	<p>Nom :</p> <p>Titre :</p>

	Adresse : Numéro de téléphone : Courriel :
Coordonnées de la personne-ressource supplémentaire du client	Nom : Titre : Adresse : Numéro de téléphone : Courriel :

CRITÈRE D'EXPÉRIENCE OBLIGATOIRE 6 – PORTAIL D'ACCÈS À DES SERVICES

Expérience consistant à fournir un portail d'accès à des services

Le répondant doit avoir fourni à un client un portail d'accès à des services pendant une période ininterrompue d'au moins 24 mois (ce qui peut comprendre l'étape de mise en œuvre) au cours des cinq années précédant la publication de la présente ISQ. Ce portail doit posséder les caractéristiques suivantes :

- Temps de disponibilité mensuel minimum moyen de 99 %;
- Offert en tout temps, à l'exclusion des périodes d'entretien prévues;
- Accès en ligne sécurisé par navigateur Web utilisant le protocole de sécurité de la couche transport (TLS);
- Aide en ligne;
- Établissement de rapports, y compris sur les mesures des niveaux de service;
- Demandes de devis, de réponses et de suivi;
- Demandes, réponses et suivi des demandes de service;
- Renseignements en ligne sur la facturation.

Pour démontrer son expérience, le répondant doit fournir tous les renseignements obligatoires indiqués dans le tableau ci-dessous. Il doit s'agir de l'expérience du répondant (ou celle d'un « prédécesseur de l'entreprise », comme l'indique l'ISQ), ce qui exclut l'expérience d'un sous-traitant proposé.

Durant la période d'évaluation, le Canada peut communiquer avec les personnes-ressources désignées ci-dessous afin de vérifier l'information fournie par le répondant.

Nom de l'organisme client qui a utilisé le portail	
Confirmer que le portail accessible aux clients avait un temps de disponibilité mensuel minimum de 99 % en moyenne et qu'il était accessible en tout temps. Fournir des détails, tels qu'une copie d'un rapport émis par le fournisseur au client indiquant le temps de disponibilité du portail.	
Confirmer l'accès en ligne sécurisé par navigateur Web à l'aide du protocole de sécurité de la couche transport (TLS). Veuillez préciser.	
Confirmation ou description des fonctions d'aide en ligne offertes sur le portail	

Description des rapports fournis au client, y compris des rapports sur les mesures des niveaux de service	
Description des processus de demande, d'enregistrement et de suivi des devis et des commandes de service fournis au client	
Description des renseignements en ligne sur la facturation fournis au client	
Période pendant laquelle le portail était disponible (de JJ-MM-AAAA à JJ-MM-AAAA)	
Coordonnées de la personne-ressource principale du client	Nom : Titre : Adresse : Numéro de téléphone : Courriel :
Coordonnées de la personne-ressource supplémentaire du client	Nom : Titre : Adresse : Numéro de téléphone : Courriel :

CRITÈRE 7 - STRATÉGIE SOCIOÉCONOMIQUE

Démontrer une stratégie ou une approche socioéconomique lors de la prestation de services de câblage pour le gouvernement du Canada (GC).

Le Canada demande aux répondants de fournir une stratégie socio-économique pour les deux scénarios décrits ci-dessous, détaillant leur engagement à travailler avec des entreprises socio-économiques sous-représentées lors de la fourniture de leurs services dans le cadre d'un contrat avec le GC:

- Scénario 1 : Décrivez votre stratégie socioéconomique pour un projet de câblage d'une valeur de 100 000 \$ qui sera réalisé dans une petite ville ou une région rurale (p. ex. Armstrong, Ontario).
- Scénario 2 : Décrivez votre stratégie socioéconomique pour un projet de câblage d'une valeur de 100 000 \$ qui sera livré dans une ville ou en milieu urbain (p. ex. Vancouver, Colombie-Britannique)

Votre stratégie devrait inclure des facteurs tels que :

- Description des facteurs à prendre en considération pour déterminer le niveau d'engagement avec les entreprises sous-représentées (notamment : les entreprises appartenant à un Autochtone; les entreprises appartenant à une personne handicapée; les petites et moyennes entreprises [PME]; les entreprises appartenant à une personne de minorités visibles; les entreprises dirigées par une femme; les entreprises appartenant à une femme; et autres [veuillez préciser]) et la façon dont vous allez rejoindre les entreprises sous-représentées en tant que sous-traitants pour qu'elles fournissent les services ou embaucher du personnel provenant de groupes sous-représentés.
- Description de la façon dont votre approche pourrait différer si les services de câblage devaient être fournis dans une petite ville située dans une région éloignée plutôt que dans une grande ville.
- Décrivez tout élément à valeur ajoutée lié à l'intégration d'entreprises sous-représentées dans votre prestation de services.
- Etc.

Scénario 1 : Décrivez votre stratégie socioéconomique pour un projet de câblage d'une valeur de 100 000 \$ qui sera réalisé dans une petite ville ou une région rurale (p. ex. Armstrong, Ontario).

Scénario 2 : Décrivez votre stratégie socioéconomique pour un projet de câblage d'une valeur de 100 000 \$ qui sera livré dans une ville ou en milieu urbain (p. ex. Vancouver, Colombie-Britannique)

Définition des termes

Les définitions ci-dessous s'appliquent uniquement aux exigences en matière d'expérience dans le cadre de l'ISQ (annexe C) :

Produits de câblage actif	Composants de la technologie de l'information (TI) auxquels on peut attribuer une adresse IP pour la couche 1 (physique) du modèle d'interconnexion de systèmes ouverts (OSI).
Projet complexe	Projet comprenant tous les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • un ou plusieurs intervenants (locataires, propriétaire ou gestionnaire de l'immeuble, entrepreneur général, etc.); • produits livrables multiples; • mise en œuvre d'un réseau local; • coordination des travaux touchant plusieurs métiers de la construction; • composante de câblage touchant au moins 200 aires de travail.
Aménagement	Projet réalisé dans un nouvel immeuble dans le cadre duquel les services d'installation de câbles doivent être coordonnés avec les travaux de construction et comprennent la mise en œuvre d'une infrastructure de réseau local.
Entreprises appartenant à des Autochtones	Nous considérons qu'une entreprise appartient à un Autochtone si au moins 51 % de l'entreprise est détenue, gérée et contrôlée par un ou plusieurs Autochtones, et que le lieu d'activité principal est situé au Canada.
Grand emplacement	Au moins 500 postes de travail; soit dans un immeuble autonome d'au moins trois étages, soit dans un complexe d'au moins deux immeubles.
Travaux de déplacement, d'ajout et de modification	Activités de câblage de cuivre horizontal quotidiennes nécessaires pour déménager ou ajouter du personnel ou de l'équipement, ce qui comprend l'installation de nouveaux câbles (ajout), les retraits, les réinstallations, les déplacements (retrait et réinstallation dans la même demande de service) ainsi que les changements (changements apportés aux connexions transversales).
FEO	Fabricant d'équipement d'origine
Installation extérieure	Infrastructure de télécommunications conçue pour être installée à l'extérieur des immeubles.
Entreprise appartenant à une personne handicapée	Nous considérons qu'une entreprise appartient à une personne handicapée si elle est, au moins à 51 % , détenue, gérée et contrôlée par une ou des personnes handicapées, et si le lieu d'activité principal est au Canada. Définition d' Emploi et Développement social Canada : « personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles de longue durée dont l'interaction avec divers obstacles peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres individus ».
Projet	Tout travail de câblage qui ne correspond pas aux travaux de déplacement, d'ajout et de modification ou de réparation décrits dans la présente ISQ et qui nécessite habituellement la conception d'un réseau de câbles et l'installation d'un câblage horizontal et vertical.
Réaménagement	Projet réalisé sur un ou plusieurs étages d'un immeuble existant dans le cadre duquel les services d'installation de câbles doivent être coordonnés avec les travaux de construction et comprennent la mise en œuvre d'une infrastructure de TI.
Réparation	Tout travail visant à remettre des câbles en état de marche et à s'assurer que leur fonctionnement est conforme aux spécifications du fabricant.
Emplacement	Au moins un immeuble physique autonome (deux étages d'un immeuble ne constituent pas deux emplacements s'ils sont occupés par le même client) ayant une seule adresse municipale.
Petites et moyennes entreprises (PME)	Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) définit une petite et moyenne entreprise (PME) comme un établissement commercial comptant de 1 à 499 employés rémunérés, plus précisément : <ul style="list-style-type: none"> • Une petite entreprise compte de 1 à 99 employés rémunérés. • Une entreprise de taille moyenne compte de 100 à 499 employés rémunérés. ... et le lieu d'activité principal est au Canada.

<p>Entreprises appartenant à une personne de minorités visibles</p>	<p>Nous considérons qu'une entreprise est détenue par une personne appartenant à une minorité visible si elle est, au moins à 51 %, détenue, gérée et contrôlée par une ou des personnes qui appartiennent à une minorité visible et si le lieu d'activité principal est au Canada.</p> <p>Selon la Loi sur l'équité en matière d'emploi, le terme « minorité visible » désigne les « personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ».</p>
<p>Entreprises dirigées par une femme</p>	<p>Nous considérons qu'une entreprise est dirigée par une femme si une ou plusieurs femmes exercent un contrôle et une gestion à long terme sur l'entreprise, démontrent une participation au capital et ont un rôle actif dans la prise de décision stratégique et quotidienne et si le lieu d'activité principal est au Canada.</p>
<p>Entreprises appartenant à une femme</p>	<p>Nous considérons qu'une entreprise est détenue par une femme si elle est, au moins à 51 %, détenue, gérée et contrôlée par une femme, et si le lieu d'activité principal est au Canada.</p>
<p>Zones de travail</p>	<p>Point de prestation de services où les occupants interagissent avec l'équipement terminal de télécommunications. Une aire de travail peut contenir un ou plusieurs branchements d'abonné.</p>